

LE BON MOMENT POUR VOS PROJETS, C'EST MAINTENANT.

À PARTIR DE

2 %

TAEF FIXE

PRÊT BFM LIBERTÉ⁽¹⁾

Hors assurance DIT⁽²⁾ facultative.
Pour une durée de 12 mois, à partir de 1 500 €.
Taux en vigueur du 14/09/2026
au 25/10/2026 inclus.

LES AVANTAGES DU PRÊT BFM LIBERTÉ⁽¹⁾

- **Libre utilisation des fonds** : aucun justificatif de dépenses demandé.
- **Assurance emprunteur facultative⁽²⁾** pour une protection en cas d'imprévis.
- **Possibilité de faire évoluer gratuitement les mensualités⁽³⁾** de votre prêt à la hausse ou à la baisse.
- **Report d'échéance gratuit⁽⁴⁾**.

[Découvrir l'offre →](#)

Exemple pour un Prêt BFM Liberté⁽¹⁾ de 2 000 € sur 12 mois : taux débiteur annuel fixe de 1,99 % soit un **TAEF fixe de 2%. Mensualités de 168,47 €** (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). **Montant total dû : 2 021,65 €** (sans frais de dossier et hors assurance DIT⁽²⁾ facultative).

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾, cotisation de 1,23 € par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. Montant total dû au titre de l'assurance DIT⁽²⁾ facultative : 14,76 €, soit un TAEA (taux annuel effectif de l'assurance) de 1,38 %, non inclus dans le TAEF du prêt. Conditions en vigueur du 14/09/2026 au 25/10/2026 inclus.

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

(1) Prêt amortissable non affecté consenti par et sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Française Mutualiste. Délai légal de rétractation de 14 jours.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit et présenté par la Banque Française Mutualiste, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances, société anonyme régie par le Code des Assurances. Elle est facultative mais conseillée. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

(3) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Évolution possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.

(4) Hors cotisations d'assurances éventuellement souscrites. Report possible dans les conditions et limites fixées au contrat de crédit.